

Le cycle de l'eau

Au titre de la loi du 30 décembre 2006 dite « Loi sur l'eau », Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo doit :

- Protéger le milieu naturel et ses ressources contre les pollutions diffuses et accidentelles.
- Contribuer à la santé publique.



L'eau, un enjeu pour le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

“ La qualité de l'eau constitue un enjeu majeur pour CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo depuis sa création. Elle a consacré 34 M€ investis sur les réseaux et les ouvrages d'eau potable du territoire.



D'où provient l'eau ?

Sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, l'eau provient essentiellement de l'usine d'eau potable de Férel.

La Loire, via l'interconnexion avec Nantes Métropole, assure une ressource secondaire représentant environ 17 % de l'achat d'eau potable annuel.

Où est rejetée l'eau épurée ?

Après utilisation, les eaux usées sont collectées, traitées dans des process biologiques en station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel en Brière et par l'intermédiaire de deux émissaires de rejet en mer :

- ▶ l'un au large de la Turballe ;
- ▶ l'autre au large de la presqu'île du Croisic. Au large de la baie du Scal au Pouliguen



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**